Recommandation 345 de l'Assemblée de l'UEO sur les armes nouvelles, la stratégie de défense et la modernisation des forces nucléaires de théâtre (Paris, 2 juin 1980)

Légende: Dans le contexte de la crise des euromissiles, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte le 2 juin 1980 la recommandation 345 sur les armes nouvelles, la stratégie de défense et la modernisation des forces nucléaires de théâtre. Déplorant l'accroissement de la menace nucléaire que représente le déploiement par l'Union soviétique de nouveaux systèmes d'armes nucléaires, dont notamment le missile SS-20 et le bombardier Backfire, l'Assemblée recommande au Conseil de l'UEO d'inciter le Conseil de l'Atlantique nord à chercher à rétablir l'équilibre entre les forces du pacte de Varsovie et celles de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Afin de parer à la menace soviétique, elle demande notamment de se remettre à toute la gamme des systèmes d'armes actuellement basés en Europe, en mer et aux États-Unis. Néanmoins, l'Assemblée conseille de poursuivre en parallèle les efforts en vue d'arriver à un accord sur la limitation et la réduction mutuelle et équilibrée des armes nucléaires.

Source: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°345 sur les armes nouvelles et la stratégie de défense – La modernisation des forces nucléaires de théâtre (Paris, première séance, 2 juin 1980)" dans Actes officiels: Vingt-sixième session ordinaire, Première Partie, Vol. II: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Juin 1980, p. 20.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/recommandation_345_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_les_a rmes_nouvelles_la_strategie_de_defense_et_la_modernisation_des_forces_nucleaire s_de_theatre_paris_2_juin_1980-fr-bf46aeeo-6ebo-46f6-ac1f-baf38deecf66.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016



RECOMMANDATION nº 345

sur les armes nouvelles et la stratégie de défense - La modernisation des forces nucléaires de théâtre

L'Assemblée,

- (i) Regrettant la détérioration de l'équilibre militaire résultant de l'élévation constante des niveaux de nombreux systèmes d'armes soviétiques et déplorant notamment l'accroissement de la menace nucléaire que représente le déploiement par l'U.R.S.S. de nouvelles armes nucléaires à moyenne portée le missile SS-20 et le bombardier Backfire et d'un grand nombre d'armes nucléaires du champ de bataille;
- (ii) Estimant essentiel pour l'Alliance de disposer et de maintenir à jour, chaque fois que ce sera nécessaire, une gamme complète de systèmes d'armes afin d'assurer la crédibilité du potentiel militaire de tous les éléments de la «triade» des armes classiques, nucléaires de théâtre et nucléaires stratégiques, sur laquelle repose la stratégie de la dissuasion grâce à une capacité de riposte graduée;
- (iii) Estimant en outre que la responsabilité politique et les risques de cette stratégie doivent être partagés par tous les pays de l'Alliance, qui, tout en admettant les diverses situations nationales, doivent notamment se montrer disposés à accepter le stationnement sur leur territoire des armes nécessaires à sa mise en œuvre;
- (iv) Estimant que l'indispensable continuité des trois éléments de la «triade» serait dangereusement compromise si la menace que représentent les missiles SS-20 et le bombardier Backfire soviétiques n'avait pas pour parade l'ensemble du potentiel stratégique de l'Alliance;
- (v) Rappelant en outre que la politique de l'Alliance tend à assurer la sécurité par la détente aussi bien que par la dissuasion, et que des accords fiables sur le contrôle des armements et des mesures de confiance peuvent aussi bien contribuer à l'instauration de l'équilibre militaire que l'existence de systèmes d'armes appropriés;
- (vi) Estimant par conséquent que le discours prononcé le 6 octobre 1979 par M. Brejnev à Berlin-Est, peut être la preuve que l'Union Soviétique comprend maintenant que les pays de l'O.T.A.N. considèrent le déploiement du missile SS-20 comme une grave menace et qu'elle est disposée à négocier sur l'ensemble de la question des armes nucléaires à moyenne portée en Europe, bien qu'il reste encore de nombreux points à éclaircir,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De demander au Conseil de l'Atlantique nord :

De chercher à restaurer l'équilibre militaire, actuellement menacé notamment par le déploiement de nouveaux systèmes d'armes nucléaires soviétiques :

- (a) en prenant les décisions requises pour s'assurer que le déséquilibre croissant entre le Pacte de Varsovie et l'O.T.A.N. dans le domaine des armes nucléaires de théâtre à longue portée est corrigé en temps voulu :
- (b) en accompagnant ces décisions d'une proposition précise d'ouvrir des négociations sur la limitation des armements, tendant à réduire le déploiement des armes nucléaires de théâtre à longue portée de part et d'autre ;
- (c) en continuant à rechercher un accord sur une réduction importante du nombre actuel des armes nucléaires soviétiques à moyenne portée;
- (d) en s'en remettant, dans l'intervalle, à toute la gamme des systèmes d'armes actuellement basés en Europe, en mer et aux États-Unis pour parer à la menace que représentent les niveaux actuels des armes soviétiques;
- (e) en recherchant toute occasion de parvenir à un accord sur des réductions mutuelles et équilibrées des armes nucléaires centrales et de théâtre, ainsi que des forces et des armes classiques.

